

## **Séance du conseil municipal du 09 juin 2023**

Le neuf juin deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François ,  
Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame  
ARENA Corinne, Madame MERCURI Séverine, Madame  
REYNAUD Estelle, Madame PICHON-MARTIN Janine , Monsieur  
LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver

Absents : Madame MOTTET Corinne Monsieur BOUKENDOUR  
Arezki , Madame QUENEHEN Audrey

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

---

### **2023.017 ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SENATEURS**

Vu le décret n°2023-267 du 6 avril 2023 portant convocation des  
collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la  
désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs  
suppléants et établissements du tableau des électeurs sénatoriaux.

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par  
les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du  
scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de  
Monsieur François GARCIA, Monsieur Henri NAVE, Madame  
Corinne ARENA, Monsieur Adrien LARDIN. La présidence du  
bureau est assuré par ses soins.

Monsieur le président précise que 9 conseillers sont présents. Le  
quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut procéder à l'élection  
des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Sylver DIJOUX :

- Madame Estelle REYNAUD :
- Monsieur Adrien LARDIN :

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Sylver DIJOUX :
- Madame Estelle REYNAUD :
- Monsieur Adrien LARDIN :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Sylver DIJOUX : 10 voix
- Madame Estelle REYNAUD : 10 voix
- Monsieur Adrien LARDIN : 10 voix

Monsieur Sylver DIJOUX , Madame Estelle REYNAUD,  
- Monsieur Adrien LARDIN ayant obtenus la majorité absolue au premier tour sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales. Ils acceptent le mandat.

**b) Élection des suppléants :**

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Henri NAVE :
- Monsieur Jean-Paul HOUET :
- Madame Corinne ARENA :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Henri NAVE ; 10 voix
- Monsieur Jean-Paul HOUET ; 10 voix
- Madame Corinne ARENA. 10 voix

Monsieur Henri NAVE, Monsieur Jean-Paul HOUET, Madame Corinne ARENA ayant obtenus la majorité absolue au premier tour sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales. Ils acceptent le mandat.

**2023.018 AUTORISATION DES DROITS DU SOL CONVENTION 2023 2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention 2023/2026 à signer entre la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la commune de Charancieu, laquelle a pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques techniques et financières relatives à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme et à son utilisation par la commune. Cette convention a été adoptée lors du Conseil Communautaire du 28 avril 2023. La signature de cette convention n'engage pas la commune à l'externalisation. Les communes restent totalement libres de ce choix.

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
Accepte, à l'unanimité la convention présentée dont un exemplaire et ci-annexé  
Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour signer cette convention

**2023.019 CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST**  
**PRET RELAIS A COURT TERME D'UN MONTANT de 1 450 000.00.00€**  
**sur 24 mois**  
**FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT**

**ANNULE ET REMPLACE la délibération 2023.016 du 10 mai 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de construction d'une école prévus en 2023 et 2024 et les demandes de subventions effectuées.

Afin de concrétiser ces travaux au plus tôt et dans l'attente de versement de subventions et remboursement du FCTVA, il convient de prévoir la réalisation d'un prêt relais en attente de subventions ou de recouvrements de FCTVA.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés et après négociations, monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions les plus intéressantes.

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
Avec 10 voix « POUR »,

**Décide de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 1 450 000.00€ aux caractéristiques suivantes :**

**\*Objet : Prêt relais à court terme taux fixe en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA**

**\*Montant : 1 450 000.00€uros**

**\*Durée d'amortissement : 24 mois**

**\*Taux d'intérêt : 4.02%**

**\*Frais de dossier : 725.00€uros**

**\*Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)**

**\* Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu**

**\*Remboursement anticipé : Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible**

**Décide de donner délégation au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt relais à court terme précité.**

**2023.0201 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**  
**Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**

*Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'effectuer une demande auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre du fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants 2022/2026.

Les couts estimatifs sont les suivants :

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE**

POSTES DE DEPENSES	LOTS	CONSTRUCTION ECOLE	REAU + VRD	MONTANT TOTAL H.T.
TERRASSEMENT/VRD	01		51 000.00	51 000.00
DEMOLITION	02			/
MACONNERIE -GROS OEUVRE	03	360 000.00		360 000.00
ETANCHEITE + VEGETALISATION /TOITURE	04	83 900.00		83 900.00
MENUISERIES ALUMINIUM SERRURERIE OCCULTATIONS	05	98 600.00		98 600.00
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	06	40 800.00		40 800.00
CLOISONS- DOUBLAGE- FAUX PLAFONDS	07	52 100.00		52 100.00
CARRELAGE- FAIENCES	08	32 000.00		32 000.00
CHAPES	09	19 000.00		19 000.00
PEINTURES- REVETEMENTS MURAUX	10	18 500.00		18 500.00
FACADES	11	24 000.00		24 000.00
CHAUFFAGE- VENTILATION- SANITAIRES	12	135 000.00		135 000.00
ELECTRICITE- COURANTS FAIBLES	13	75 000.00		75 000.00
SERRURERIE	14	7 500.00		7 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>946 400.00</b>	<b>51 000.00</b>	<b>997 400.00</b>

**République Française – Département de l'Isère  
Commune de CHARANCIEU**

BUREAU DE CONTROLE		6 200.00
COORDINATEUR SPS		5 600.00
GEOMETRE		900.00
GEOLOGUE		1 500.00
DECLARATION DE TRAVAUX POUR PREFABRIQUES		2 500.00
DOSSIER DE SUBVENTION		3 600.00
HONORAIRES EQUIPE MAITRISE D'ŒUVRE 10.95%		109 200.00
<b>MONTANT TOTAL DIVERS</b>		<b>127 000.00</b>

Soit un montant total « **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE  
ECOLE** » de **1 124 400.00€HT**

**CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UNE SALLE  
PERISCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE RAMPE  
ACCESSIBLE**

POSTES DE DEPENSES	OTS	Réhabilitation école	Extension	Préau + VRD	MONTANT total H.T.
NETTOYAGE/VRD	01			30 000.00	30 000.00
DEMOLITION	02	9 700.00			9 700.00
MACONNERIE -GROS ŒUVRE	03	8 200.00	190 00.00	20 000.00	218 200.00
ETANCHEITE + VEGETALISATION/ TOITURE	04		47 000.00		47 000.00
MENUISERIES ALUMINIUM SERRURERIE OCCULTATIONS	05	5 100.00	40 000.00		45 100.00
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	06	11 500.00	16 500.00		28 000.00
CLOISONS- DOUBLAGE- FAUX PLAFONDS	07	25 300.00	22 000.00		47 300.00
CARRELAGE- FAIENCES	08	7 200.00	14 100.00		21 300.00
CHAPES	09	500.00	7 800.00		8 300.00

**République Française – Département de l'Isère  
Commune de CHARANCIEU**

PEINTURES- REVETEMENTS MURAUX	10	9 400.00	7 700.00		17 100.00
FACADES	11	4 800.00	10 500.00		15 300.00
CHAUFFAGE- VENTILATION- SANITAIRES	12	10 200.00	54 000.00		64 200.00
ELECTRICITE- COURANTS FAIBLES	13	10 500.00	46 000.00		56 500.00
SERRURERIE	14		20 000.00	53 000.00	73 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>102 400.00</b>	<b>175 600.00</b>	<b>103 000.00</b>	<b>681 000.00</b>

**TRANSFERT DES PREFABRIQUES POUR  
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE**

	LOTS		
DEMONTAGE ET REMONTAGE DES 2 PREFABRIQUES DOUBLES	15		39 782.00
GROS ŒUVRE RESEAUX	16		11 408.00
<b>MONTANT TOTAL TRANSFERT DES PREFABRIQUES</b>			<b>51 190.00</b>

**AGENCEMENT MOBILIER**

	LOTS		
AGENCEMENT MOBILIER	17		21 900.00
<b>MONTANT TOTAL AGENCEMENT MOBILIER</b>			<b>21 900.00</b>

**DIVERS**

BUREAU DE CONTROLE		3 300.00
CORDONATEUR SPS		2 900.00
GEOMETRE		590.00
GEOLOGUE		900.00
DECLARATION DE TRAVAUX POUR PREFABRIQUES		2 500.00

**République Française – Département de l'Isère**  
**Commune de CHARANCIEU**

DOSSIER DE SUBVENTION		1 900.00
HONORAIRES EQUIPE MAITRISE D'ŒUVRE 10.95%		76 700.00
MONTANT TOTAL DIVERS		<b>88 790.00</b>

Soit un montant total « **CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UNE SALLE PERISCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE RAMPE ACCESSIBLE** » de **842 880.00€ HT**

le plan de financement associés à ces dossiers est présenté comme suit :

« **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE** »

**CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UNE SALLE PERISCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE RAMPE ACCESSIBLE**

**Coût prévisionnel de 1 967 280.00€HT**

**PLAN DE FINANCEMENT**

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Construction	1 678 400.00	ETAT-DETR	368 576.00
Transfert préfabriqués	51 190.00	REGION	200 000.00
Agencement mobilier	21 900.00	DEPARTEMENT	428 000.00
Divers	215 790.00	EMPRUNT ET FONDS PROPRES	797 300.20
Dont marché de maîtrise d'œuvre	185 900.00	FONDS DE CONCOURS CAPV	173 403.80
<b>TOTAL</b>	<b>1 967 280.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 967 280.00</b>

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le dossier à déposer auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et le plan de plan de financement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais au titre d'un fonds de concours aux communes de moins de 3500 habitants pour

**République Française – Département de l'Isère**  
**Commune de CHARANCIEU**  
**Séance du 09 juin 2023**

les travaux de construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire pour un montant total estimé à 1 967 280.00€ HT

**2023.021 TRANSFORMATION EN LOCAL  
PROFESSIONNEL DE « LA SALLE DES ECOLIERS »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022.012 en date du 13 avril 2022 concernant la signature d'un contrat de mission de recrutement de médecins généralistes en vue d'une ou plusieurs installations en profession libérale sur la commune de Charancieu.

Etant donné les travaux de construction d'une nouvelle école, le bâtiment actuel de l'école ne sera plus utilisé pour la classe notamment le local appelé « salle des écoliers » d'une surface approximative de 45m<sup>2</sup>.

Cette surface pourrait être aménagée en local professionnel (cabinet médical) pour accueillir au plus tôt un médecin généraliste.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour faire réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement de la « salle des écoliers », diagnostics et autres démarches administratives nécessaires à la transformation de ce local en local professionnel destiné à recevoir un médecin généraliste

**2023.022 CONVENTION INTERCOMMUNALE  
POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE  
MEDICO- SCOLAIRE (CMS) DE LA TOUR DU PIN**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du centre médico-scolaire (CMS) de la Tour du Pin.

Le CMS intervient auprès des élèves des écoles de La Tour du Pin et des communes voisines.

A ce titre, il intervient auprès des élèves de l'école de Charancieu La participation de la commune de Charancieu pour l'année scolaire 2022.2023 est fixée à 46.62euros.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité la convention présentée dont un exemplaire et ci-annexé

Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer ladite convention et toutes les conventions à renouveler concernant l'aide

au fonctionnement du CMS de La Tour du Pin pour les années scolaires ultérieures.

**2023.023 CAISSE REGIONALE DE CREDIT**  
**AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST PRET D'UN**  
**MONTANT de 700 000.00€ à 4.19% 20 échéances annuelles**  
**constantes**  
**FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de construction d'une école.

Afin de concrétiser une partie de ces travaux au plus tôt, il convient de prévoir la réalisation d'un prêt.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés et après négociations, monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions les plus intéressantes.

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
Avec 10 voix « POUR »,

**Décide de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 700 000.00€ aux caractéristiques suivantes :**

- \*Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT**
- \*Montant du capital emprunté : 700 000.00€uros**
- \*Durée d'amortissement : 20 années**
- \*Taux d'intérêt : 4.19 %**
- \*Frais de dossier : 350.00€uros**
- \*Périodicité annuelle avec première échéance rapprochée**
- \* Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)**

**Décide de donner délégation au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt précité.**

Clôture de la séance à 22 h 05

Numéro d'ordre des délibérations
----------------------------------

2023.017 ÉLECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

2023.018 AUTORISATION DES DROITS DU SOL CONVENTION 2023 2026

2023.019 CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

PRET RELAIS A COURT TERME D'UN MONTANT de 1 450 000.00.00€ sur 24 mois

FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

2023.0201 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais  
Construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire

2023.021 TRANSFORMATION EN LOCAL PROFESSIONNEL DE « LA SALLE DES ECOLIERS »

2023.022 CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO- SCOLAIRE (CMS) DE LA TOUR DU PIN

2023.023 CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST PRET D'UN MONTANT de 700 000.00€ à 4.19% 20 échéances annuelles constantes

FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT